

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Perly-
Certoux (et de la commune voisine de
Bernex)

du 10 mai 1978

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature;

vu l'accord préalable des communes intéressées;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

21. Chemin des Bis (lieu-dit), à l'artère partant du chemin de Damian et aboutissant à la route de Certoux.
22. Chemin du Cimetière, à l'artère partant de la route de Saint-Julien (douane) et aboutissant au chemin des Vignes (cimetière).
23. Chemin des Crottes (lieu-dit), à l'artère partant du chemin du Pont et aboutissant à la frontière française (borne territoriale No 54).
24. Chemin des Eculets, à l'artère partant du chemin des Cures et aboutissant au chemin de Passe-à-Chat.
25. Chemin de Fontaine (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Eculets et aboutissant à la route de Base.
26. Chemin de Foulon (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Certoux et la rejoignant au bord de l'Aire.
27. Chemin de la Gravière (lieu-dit), à l'artère partant du chemin du Contour-d'Arare et aboutissant au chemin du Relai.

Séance du 10 mai 1978

Commune de Perly-Certoux - suite

28. Chemin de la Lissole (nant), à l'artère partant du chemin des Mattines et aboutissant à la jonction chemin des Crues / chemin du Village-de-Perly / Chemin des Mollex.
29. Chemin de la Mairie, à l'artère partant du carrefour route de Certoux / chemin du Village-de-Perly / Chemin des Vignes (mairie) et aboutissant à la route de Saint-Julien.
30. Chemin des Marsins (lieu-dit), à l'artère partant du chemin de Damian et aboutissant au bord de l'Aire.
31. Chemin des Mollex (lieu-dit), à l'artère partant d'une part de la jonction chemin des Crues / chemin de la Lissole / chemin du Village-de-Perly, d'autre part du chemin du Village-de-Perly et aboutissant au chemin du Relai.
32. Chemin des Nanpolets (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Lully et aboutissant au chemin de Foulon.
- CV18252 33. Chemin des Pierrailles, à l'artère faisant limite avec la commune de Bernex, partant du chemin de Damian et aboutissant à la jonction chemin du Relai / chemin de l'Ecluse.
- CV18910 34. Chemin du Pont, à l'artère partant de la route de Certoux, traversant l'Aire, et aboutissant au chemin de Léchat (Bernex).
35. Chemin des Pettolions, à l'artère partant du chemin des Crottes et aboutissant à la frontière française (borne territoriale No 53).
36. Chemin de Quédan (lieu-dit), à l'artère partant du chemin du Relai et aboutissant à la route de Certoux (jonction route de Lully).
37. Chemin du Village-de-Perly, à l'artère traversant le village de Perly, partant de la jonction chemin de la Lissole / chemin des Crues / chemin des Mollex et aboutissant au carrefour route de Certoux / chemin de la Mairie / chemin des Vignes.

Séance du 10 mai 1978

Commune de Perly-Certoux - suite

B. La modification des A.C.E. suivants :

- A.C.E. du 24 septembre 1968 (Perly-Certoux) :
 2. (ch. 1) Chemin du Relai part de la route de Saint-Julien et aboutit à la jonction chemin des Pierrailles / chemin de l'Ecluse (en limite avec la commune de Bernex).
 3. (ch. 2) Chemin des Crues part du chemin du Contour-d'Arare et aboutit à la jonction chemin de la Lissole / chemin des Mollex / chemin du Village-de-Perly.
- A.C.E. du 23 novembre 1977 (Perly-Certoux) :
 17. (ch. 17) Chemin des Vignes est prolongé et aboutit au chemin des Crottes.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Perly-Certoux.

Ces nouvelles dénominations et modifications entreront en vigueur le 1er juin 1978.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :